

Tout commentaire me paraît superflu. Ces motifs rejoignent aussi ceux qui ont poussé le gouvernement à modifier la loi selon le texte de l'article 11.

**M. le président:** Le comité est-il prêt pour la mise aux voix?

(L'amendement de M. Latulippe est rejeté par 71 voix contre 8.)

**M. Olson:** Monsieur le président, je propose la suppression totale de l'article 11. La seule modification qu'il apporte vise l'article 20 de la loi sur les banques et qui écarte la possibilité pour la Banque du Canada d'agir à titre de banquier ou d'agent financier d'un gouvernement provincial. Nous soutenons que la Banque du Canada a, en vertu de cette disposition de la loi, l'autorité partielle que nous préconisons depuis longtemps: celle d'instituer une banque d'expansion municipale, gérée conjointement par la Banque du Canada et les gouvernements provinciaux. Nous n'avons pas jusqu'à présent réussi à convaincre le ministre des Finances ou aucun de ses prédécesseurs, de décréter une telle disposition autorisant la Banque du Canada à remplir ce rôle. Toutefois, cette modification, à mon sens, supprime les pouvoirs nécessaires à la Banque du Canada de prendre un jour une telle initiative. Par conséquent, sans expliquer en détail tous les avantages qui pourraient découler de la création d'une banque d'expansion multigués, et cela compromettra un jour l'efficacité de notre politique monétaire.

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur le président, pour élucider la position du gouvernement, je dirai qu'il ne nous semble pas opportun d'appliquer sans modification le présent article pour les raisons que j'ai citées du rapport de la Commission royale. Si nous maintenons les pouvoirs autorisant la Banque du Canada à agir comme agent fiscal des provinces il s'ensuivra des malentendus et des situations ambiguës, et cela compromettra un jour l'efficacité de notre politique monétaire.

**M. le président:** Le député de Medicine Hat a proposé la suppression de l'article 11. Si le comité adoptait un tel amendement il se prononcerait en fait contre l'article. Je considère par conséquent l'amendement du député de Medicine Hat comme un rejet amplifié et je le déclare irrecevable.

**M. Olson:** Si ma proposition est irrecevable pour ce motif, monsieur le président, je demande un vote à main levée sur l'article 11.

(L'article 11 est adopté par 66 voix contre 7.)

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill.

**M. l'Orateur suppléant:** Quand le bill sera-t-il lu pour le troisième fois?

[L'hon. M. Sharp.]

**Des voix:** Dès maintenant, du consentement de la Chambre.

**M. Scott (Danforth):** A la prochaine séance de la Chambre.

• (4.00 p.m.)

**L'hon. M. Sharp** propose la 3<sup>e</sup> lecture du bill.

**M. l'Orateur suppléant:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**M. Olson:** J'aimerais que l'on inscrive au compte rendu que le projet de loi est lu pour la troisième fois sur division.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3<sup>e</sup> fois, est adopté.)

### MODIFICATION DE LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

DISPOSITIONS ANALOGUES À CELLES DE LA LOI AIDANT À LA CONSTRUCTION DE NAVIRES AU CANADA

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances)** propose la 3<sup>e</sup> lecture du bill n° C-259, modifiant la loi de l'impôt sur le revenu et abrogeant la loi aidant à la construction de navires au Canada.

**L'hon. M. Monteith:** Pourrions-nous avoir la mise aux voix, monsieur l'Orateur?

**M. l'Orateur:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**M. l'Orateur:** Que ceux qui pensent le contraire, veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** A mon avis, les «oui» l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

(La motion de M. Sharp, mise aux voix, est adoptée.)

• (4.10 p.m.)

### ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Allard	Cameron (High-Park)
Allmand	Cameron (Nanaimo-Cowichan-Les Îles)
Andras	Cantin
Asselin (Richmond-Wolfe)	Cashin
Badanai	Choquette
Barnett	Chrétien
Basford	Clermont
Batten	Comtois
Beer	Côté (Dorchester)
Benson	Côté (Nicolet-Yamaska)
Berger	Deachman
Blouin	Douglas
Boulanger	Drury
Brewin	Énard
Brown	Éthier
Byrne	Faulkner
Cadieux	Favreau